



# indemnité de grand déplacement minimale

Par **Salarieinconnu**, le **08/05/2019** à **21:04**

Bonjour,

L'entreprise dont je fais partie dépend de la CCN des commerces de gros et dispose d'environ 100 salariés en France. L'entreprise décide de m'envoyer en Chine (au siège) pour une durée de 9 semaines pendant les conditions d'indemnisation me semblent relativement faibles. Il m'a été indiqué les éléments suivants :

Hotel : maximum 45€ par nuit (à ce tarif j'ai vu des commentaires horribles sans oublier que le personnel ne parle pas anglais et qu'il n'y aura donc pas de communication possible)

indemnité journalière de 20€ comprenant : petit déjeuner / déjeuner / dîner / frais de télécommunication (je dois prendre une carte SIM locale) / frais de transport / frais de nettoyage éventuel (besoin d'être en costume).

Cela me semble d'autant plus faible que pour tous mes autres déplacements : j'ai un forfait de 33€ par jour en métropole ou Europe et un Hôtel remboursé aux frais réel à 100€ et plus. J'ai donc de meilleures conditions pour aller à Tours à 200km de Paris que pour aller en Chine à +8000km.

Nous avons un outil de voyage permettant de vérifier la conformité des hôtels avec la politique de l'entreprise et cet outil m'autorise la réservation d'hôtels à plus de 100€ la nuit en Chine cependant :

mon manager (chinois) m'indique que l'entreprise considère que je suis un salarié Chinois qui rentre dans son pays en Chine et que je ne peux pas utiliser cet outil pour réserver mon voyage (bien qu'il m'ait écrit que je pouvais au moment de me convaincre d'y aller). Je suis bien évidemment un employé français avec un contrat français.

Est ce bien légal d'imposer de si faibles montants ?